

SEANCE DU
25 JUIN 2026

RAPPORT N° V-2
26SGADB0045

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
20

Date de convocation :
19 juin 2026

Date d'affichage :
30 juin 2026

OBJET:

**Le Creusot - Habellis - Rénovation de la
résidence universitaire Jean Moulin -
Versement d'une aide exceptionnelle**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote:** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour :** 25

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus :** 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 5
- n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 25 juin à seize heures quarante-cinq le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Salle Raymond DEVOS-71230 SAINT-VALLIER, sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, présidente.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Thierry BUISSON - Mme Chantal CORDELIER - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Guillaïn GILLIOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Viviane PERRIN - M. Alain PHILIBERT - M. Cyrille POLITI - M. Marc REPY - Mme Anne SEVIN

VICE-PRESIDENTS

Mme Béatrice BARNAY - Mme Magali DOUHERET - Mme Céline JACQUET - M. Sébastien LATINO - M. Jean-Paul LUARD - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Enio SALCE -

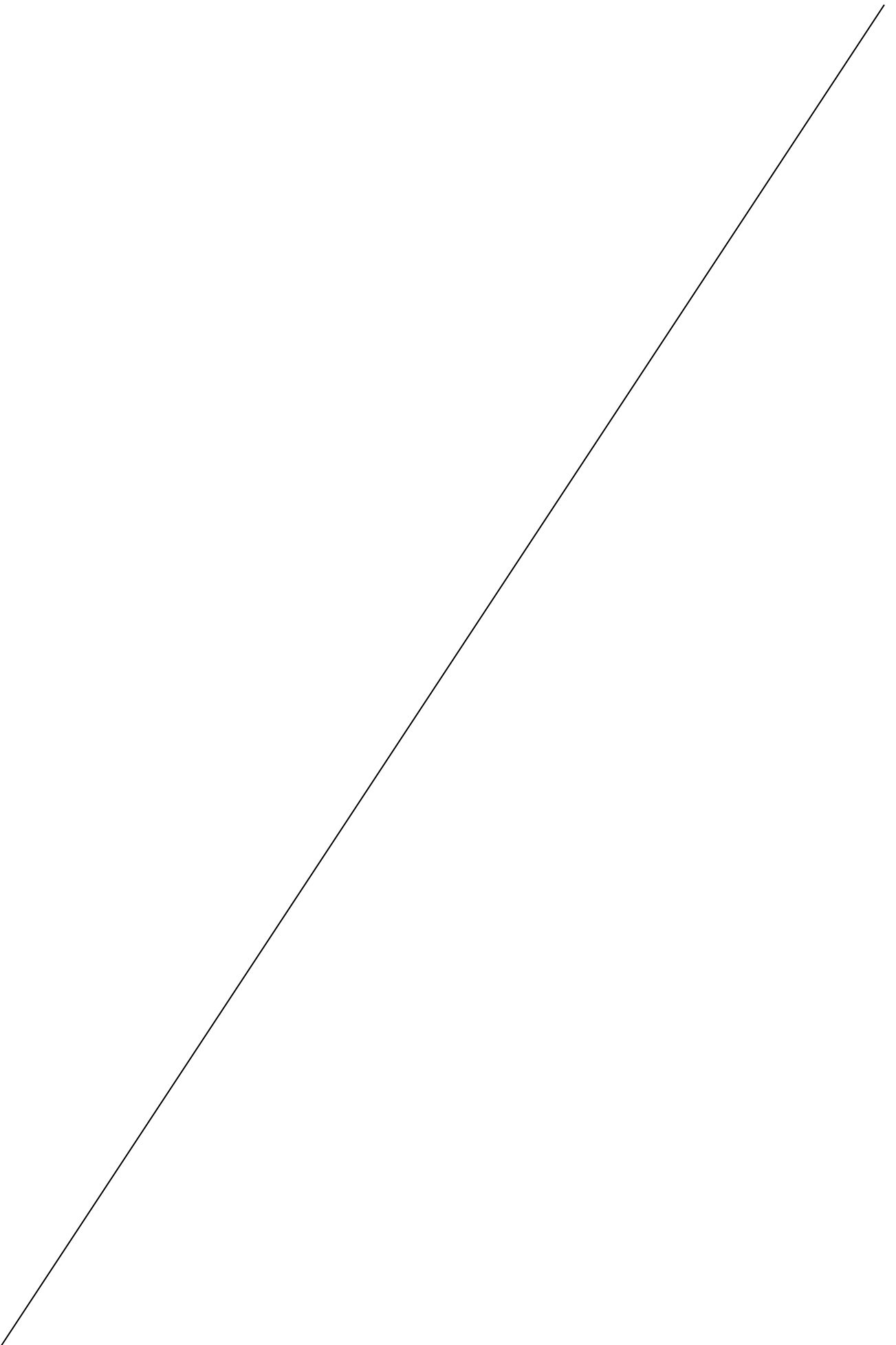
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. BONNAND (pouvoir à Mme SEVIN)
M. CASSIER (pouvoir à Mme LOUIS)
Mme OSMAN (pouvoir à M. MIKOLAJSKI)
Mme PAUCHARD (pouvoir à M. GILLIOT)
M. ROBERT (pouvoir à M. JAUNET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Chantal CORDELIER



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 16 avril 2026, devenue exécutoire le 21 avril 2026, donnant délégation de compétences au bureau et à la Présidente, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu les statuts de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM), et notamment ses compétences dédiées à l'enseignement supérieur, visant à renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire dans ce domaine,

Vu les compétences de la CUCM compétences en matière de politique de l'habitat et d'action en faveur du logement des publics spécifiques,

Vu le Plan local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUiH) et son programme d'orientations et d'actions (POA) de la CUCM, du 18 juin 2020, modifié le 6 octobre 2022, en particulier son orientation consistant à faciliter les parcours résidentiels des ménages fragiles et/ou à besoins particuliers,

Vu le projet porté par Habellis, de rénovation et de sécurisation des accès de la résidence étudiante Jean Moulin sise 2 avenue Jean Monnet, au Creusot,

Vu la sollicitation d'Habellis, société anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (HLM), pour l'octroi d'une aide financière exceptionnelle afin de finaliser le plan de financement de cette rénovation,

Vu les éléments techniques, financiers et opérationnels relatifs au projet transmis à la CUCM,

Le rapporteur expose :

La résidence universitaire Jean Moulin du Creusot, située 2 avenue Jean Monnet, propriété de la société HLM Habellis nécessite des travaux urgent de rénovation et de sécurisation de ses accès, en attendant une rénovation plus lourde nécessaire à moyen terme.

Composée de 71 logements de type T1, la résidence héberge actuellement des jeunes, étudiants au sein des sites universitaires du Creusot Montceau.

Cette résidence favorise l'accueil des étudiants sur le territoire communautaire et répond aux objectifs du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et de la Vie Etudiante. Elle répond également à l'une des orientations du PLUiH de la CUCM.

La CUCM est sollicitée, au titre de la contribution des collectivités, pour une aide exceptionnelle d'un montant de 90 000 € TTC, destinée à permettre les travaux de rénovation et sécurisation de l'accès de la résidence universitaire Jean Moulin au Creusot.

Il est proposé de donner une suite favorable à la demande d'Habellis.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

-D'accorder une aide financière exceptionnelle d'un montant de 90 000 € TTC à Habellis, destinée à permettre les travaux de rénovation et sécurisation de l'accès de la résidence universitaire Jean Moulin au Creusot, sous réserve de la transmission de l'ordre de service de démarrage des travaux,


-D'autoriser Madame la présidente ou son représentant à signer tout acte, convention, avenant ou document nécessaire à l'exécution de la présente décision,

-D'imputer la dépense dans le cadre de l'autorisation de programme / crédit de paiement dédiée.


Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 26 juin 2026
et publié, affiché ou notifié le 26 juin 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Vice-Président,
Guillain GILLIOT



LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Vice-Président,
Guillain GILLIOT



La secrétaire de séance,
Chantal CORDELIER

